



Vendredi 2 Juillet 2010 à 18 heures  
CONSEIL MUNICIPAL

## PROCES VERBAL DE SEANCE N° 5 – 2010

° ° 0 ° °

Ce compte rendu établi à l'initiative du Maire est affiché dans le couloir de la Mairie et les délibérations prises après visa du contrôle de légalité sont retranscrites dans le registre administratif ouvert à cet effet.

Le Conseil était présidé par Louis MARETTE, Maire de Mazères, Conseiller Général du Canton de Saverdun.

**PRESENTS:** Mrs PUJOL, MULLER, TURCO et Mme DESAINT Adjoints au Maire.  
M. COTTAVE-CLAUDET Conseiller Municipal Délégué.

Mrs CUJIVES, DEJEAN, DRAELANTS, ESTRADE, PORTES et Dr SERIE.

Mmes CHAMPEAUX, EYCHENNE, GOURMANDIN, RAYNIER, ZANIN et Mlle PONS.

### **Ont donné pouvoirs :**

M. BOUSQUET à M. PUJOL

Mme BERBON à Mme DESAINT

M. FONTA à M. TURCO

Dr ZAMBONI au Dr SERIE



## I) DOSSIERS INVESTISSEMENTS

### **A) ZONE INDUSTRIELLE DE GARAOUTOU 4<sup>ÈME</sup> EXTENSION**

#### **1) Cession des lots**

Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres présents la délibération en date du 19 janvier 2010 approuvant le prix de cession des 6 lots du lotissement industriel de Garaoutou à 9,80 € H.T. le m<sup>2</sup>.

A ce jour, les travaux de viabilisation sont achevés et réceptionnés et l'arrêté de commercialisation obtenu en date du 23 juin 2010.

Il invite l'assemblée à se prononcer sur la commercialisation de 3 lots à des artisans locaux.

***Accord unanime de l'assemblée.***

### **B) ACQUISITION IMMOBILIÈRE POUR LA RÉGIE MUNICIPALE D'ÉLECTRICITÉ**

Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint au Maire, rappelle aux membres présents la délibération du Conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'électricité en date du 23 novembre 2009 et celle du conseil municipal du 25 novembre 2009 approuvant l'acquisition de l'immeuble appartenant à la Sté KEOLIS situé 13 rue du Temple moyennant la somme de 56 000 €.

Compte tenu du fait que la Régie Municipale d'Electricité ne possède pas la personnalité morale mais la seule autonomie financière, il est proposé en accord avec l'étude de Maître SAFFON d'établir l'acte d'acquisition au nom de la commune et non pas au nom de la R.M.E.

Il invite l'assemblée à accepter la rédaction de l'acte d'acquisition de l'immeuble appartenant à la Sté KEOLIS situé 13 rue du Temple moyennant la somme de 56 000 € au nom de la Commune et non pas au nom de la Régie Municipale d'Electricité, à autoriser le maire à assurer le dit bien et à ouvrir les crédits correspondants par décision modificative.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

## **II) CANTINE SCOLAIRE**

### **1) Fixation du prix du repas de cantine**

Compte tenu de l'augmentation des tarifs de la cuisine centrale Hérisson Bellor, le Maire propose de fixer les tarifs de la cantine scolaire à la rentrée prochaine à hauteur de :

- 3,00 € pour les enfants de Mazères,
- 3,50 € pour les enfants résidant hors commune et les enseignants.

Il précise que pour alléger la charge des familles, la municipalité conserve à sa charge 0,15 € par repas pour les enfants de Mazères ainsi que la totalité des charges du personnel de service qui correspondent à 2,65 € par repas soit un effort communal d'accompagnement total par repas de 2,80 € pour les élèves de Mazères et 2,30 € pour les élèves en provenance des communes voisines.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

### **2) Réservation des repas de cantine scolaire : nouvelle disposition**

A la rentrée prochaine et afin de faciliter les démarches des parents, les réservations pour les repas servis aux cantines scolaires s'effectueront à un guichet unique à l'accueil de la Mairie aux heures et jours d'ouverture au public à travers le formulaire existant aujourd'hui.

Les tickets ne seront plus délivrés pour éviter leur perte et seul un reçu de paiement sera fourni aux familles.

## **III) TRANSPORT SCOLAIRE**

Le Maire informe le Conseil Municipal de la décision du Conseil Général de l'Ariège de ne plus prendre en charge à partir du 2<sup>ème</sup> trimestre 2010 les transports scolaires intra-muros à destination du Collège Victor Hugo et de l'école Marcel Pagnol compte tenu de la diminution de ses ressources liée à la réforme de la fiscalité locale laissant ainsi le soin aux communes de décider de la poursuite ou de l'arrêt de ce service en fonction de leurs ressources propres.

Après de longues transactions avec la Société KEOLIS et le Département pour adapter les horaires et obtenir une délégation de compétence, il propose à l'Assemblée le maintien de ce service ainsi que son extension avec la prise en compte des demandes nouvelles visant à la desserte des villas de l'autoroute et de la ferme du Conté.

Ce transport scolaire intra-muros concernera à la rentrée prochaine 21 élèves et le coût total annuel pour la collectivité sera de 17 631 € soit 840 € par an et par élève.

Il propose, également, la gratuité aux familles des cartes d'abonnement.

***Proposition adoptée à l'unanimité.***

## **IV) DÉCISION MODIFICATIVES – VIREMENT DE CREDIT**

Présentées par Jacques PUJOL, 1<sup>er</sup> Adjoint et Président de la Commission des Finances.

### **1) Décision modificative n°4 :**

Il informe le Conseil Municipal de l'encaissement des droits de place à l'occasion du vide grenier du 06 juin 2010 pour un montant de 126 € et demande à l'assemblée de délibérer pour autoriser le reversement de cette somme au Comité des Foires et Marchés, organisateur de cette manifestation.

## **2) Virement de crédit :**

Pour permettre le paiement des honoraires d'un maître d'œuvre lors de la réalisation d'esquisses nécessaires au dépôt de demandes de subventions pour la construction du futur groupe scolaire, il propose un virement de crédit de 15 000 €.

### ***Propositions adoptées à l'unanimité.***

## **V) ENQUETE PUBLIQUE : ETS SIADOUX**

Carrière alluvionnaire, installation de traitement de granulats, centrale à béton, circuit de traitement des stériles et stockage provisoire de produits minéraux solides

### **➤ Avis du Conseil Municipal**

Monsieur le Maire expose qu'une enquête publique d'une durée d'un mois est ouverte du 28 juin 2010 au 28 juillet 2010 inclus à la mairie de Saverdun en application des dispositions de l'arrêté de Monsieur le Préfet de l'Ariège en date du 4 juin 2010 conformément à la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement et concernant :

- ↳ le renouvellement d'autorisation de la carrière alluvionnaire située sur le territoire de la commune de Saverdun, aux lieux-dits « Devant Larlenque », « Canals » et « Rouan »,
- ↳ l'extension de l'autorisation de carrière sur les secteurs « Saint Prim », « La Parre » et « la Trille »,
- ↳ l'augmentation de la puissance de l'installation de traitement de granulats et de la centrale à béton,
- ↳ une modification du circuit de traitement des stériles de production de granulats,
- ↳ et la poursuite de l'exploitation du stockage transitoire de produits minéraux solides par les Ets SIADOUX.

Dans ce cadre l'avis des communes avoisinantes situées dans un rayon de trois kilomètres autour de l'installation est sollicité.

### ***Avis favorable à l'unanimité.***

## **VI) INFORMATIONS DIVERSES**

### **1) Délégation du Conseil Municipal au Maire**

Le Maire a rendu compte au Conseil Municipal des différentes décisions qu'il a prise en vertu de la délégation que lui a accordé l'assemblée.

Elles ont concerné pour l'essentiel :

- la location de logements communaux,
- la retenue de caution pour loyers et/ou autres produits impayés
- le marché attribué à l'entreprise COLAS Sud Ouest concernant notamment :
  - ↳ la réfection complète des cours des écoles maternelle et primaire et de la piste d'athlétisme pour un montant total de 72 143 €. Les travaux correspondants seront réalisés courant juillet 2010.

### **2) Le compte rendu des travaux de la Commission Culture**

Il a été fait par Madame Jeanne DESAINT, Présidente de cette commission Culture et plusieurs propositions ont été retenues par le Conseil Municipal.

### **3) Manifestations à venir**

➤ **Bibliothèque Municipale** :

↳ **Exposition « Montségur et les chemins du catharisme en Ariège au XIII<sup>ème</sup> siècle »** : jusqu'au 29 août 2010

➤ **Fête locale** : elle se tiendra du 23 juillet au 27 juillet 2010 inclus : ***programme joint en annexe***.

➤ **Les Médiévales** : 31 juillet et 1<sup>er</sup> août 2010 : lettre de participation aux Médiévales 2010 (***programme joint en annexe***).

Les réservations pour le festin médiéval ont commencé à l'Office du Tourisme depuis le 1<sup>er</sup> juillet au prix de :

↳ 17 € pour les personnes costumées participants aux 2 défilés

↳ 17 € pour les enfants de – de 12 ans

↳ 25 € pour les non participants costumés

➤ **Musée de l'Hôtel d'Ardouin** :

↳ **Vendredi 13 août 2010** : concert de jazz dans les jardins avec la compagnie « Les B.BOP ».

➤ **Journées Européennes du patrimoine** : les 18 et 19 septembre 2010

### **4) Communiqué du Docteur SERIE, Président de la Commission Social Santé** :

**« Comment préserver son capital santé après 60 ans ? »**

Soucieuses de prendre en considération la santé des personnes de 60 ans et plus, les municipalités de Mazères, Montaut et Gaudiès en partenariat avec les clubs du 3<sup>ème</sup> âge, la Mutualité Sociale Agricole MPS et l'ASEPT 09, vous invitent à participer à une réunion publique sur le thème principal : « la santé des seniors ».

***Cette rencontre se déroulera le 20 septembre 2010 à 14 H 30 au centre d'action culturelle (ancien cinéma) de MAZERES.***

Au cours de cette réunion vous seront présentés différents ateliers, tel que les ateliers :

➤ « Equilibre », gymnastique adaptée permettant de redévelopper les sens afin de prévenir le risque de chute,

➤ « PAC Euréka » exercices ludiques permettant de stimuler la mémoire,

➤ et les ateliers du « Bien Vieillir » qui par une sensibilisation aux clefs du bien vieillir, vous permettront de mieux gérer votre santé au quotidien.

Un médecin et deux chargés de mission répondront à vos questions et préoccupations sur la prévention des risques liés à l'avancée en âge (***voir document joint en annexe « Votre santé vous intéresse »***).

### **5) Point sur l'avancement des travaux**

Le Maire a tenu à informer le Conseil Municipal mais aussi la population sur l'avancement des principaux travaux en cours :

**a) Réfection des façades extérieures de l'Eglise**

Les travaux correspondants à la première et deuxième tranche sont terminés et les installations du chantier démontées pour la période estivale.

Les travaux correspondants à la troisième et dernière tranche reprendront en septembre prochain.

**b) RD 11 de Mazères à Belpech**

Les travaux d'aménagement d'un cheminement piétonnier derrière les platanes, réalisés par le personnel communal sont en cours d'exécution et se poursuivront après les congés. Parallèlement, trois ralentisseurs seront installés et la vitesse sera réduite à 30 km/heure.

**c) Installation d'une table d'orientation en bordure de la RD 14 en haut des coteaux du Lauragais**

La table d'orientation est installée et les aménagements complémentaires : table, bancs, abris seront réalisés à l'automne.

**d) Aménagement d'un centre d'interprétation de l'époque mérovingienne dans l'Hôtel d'Ardouin**

Les travaux d'aménagement muséographique se poursuivent pour une mise en service programmée en décembre 2010 ou janvier 2011.

**e) Réfection de la voirie communale et intercommunale**

Sont prévues cette année à l'automne 2010 la réfection de la voirie des routes ou trottoirs suivants :

- Rue du 8 mai et rue Roger Gondré
- Faubourg Saint Jacques
- Rue du Peyrou
- Faubourg Saint Jean
- Rue des Tourelles
- Chemin de Lembège

pour un montant total de 77 244 €.

|  |
|--|
| <b><u>NOTE D'INFORMATION AUX PARENTS</u></b> |
|--|

Pensez à réserver les repas de cantines scolaires de vos enfants pour les jeudi 2 et vendredi 3 septembre 2010 auprès de la Mairie

**impérativement avant le mercredi 25 août 2010**

de 9H00 à 12H00 et de 14H00 à 18H00

**ou** par téléphone au **05.61.69.42.04.**



***L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à vingt heures.***